

# Introduction

## I. De la tragédie africaine

L'histoire des trente dernières années du continent africain pourrait à juste titre être considérée comme celle des ambitions trahies et des rêves brisés. De leur indépendance fraîchement acquise, les jeunes Etats africains attendaient une existence souveraine au sein du concert des nations, un développement économique et social soutenu, la paix et la sécurité pour tous dans l'unité. Nous sommes bien loin du compte. En trois décennies de discours ininterrompus et d'initiatives sporadiques souvent sans lendemain, le continent noir n'a pu donner corps à aucune des priorités définies dans les années soixante au moment de son accession à l'indépendance.

L'Afrique de cette fin de siècle présente au monde l'image d'une terre en perdition où la guerre, la maladie, la famine, la souffrance et la mort constituent le "pain quotidien" d'une large majorité des habitants.

La Somalie, le Libéria, l'Angola, le Rwanda, l'Ethiopie... sont très souvent les seuls noms par lesquels, depuis une dizaine d'années, le continent africain répond présent sur la scène internationale. Les seules références par lesquelles il est évoqué et identifié dans les grands débats où se négocie l'avenir de notre planète.<sup>1</sup>

L'Afrique aujourd'hui vit des moments on ne peut plus troubles. Et certains pensent sincèrement que le continent serait "maudit" et qu'en conséquence, tout effort visant à le sauver de son naufrage ne peut être que vain. Pour d'autres au contraire - et c'est heureux - les tragédies à l'échelle des nations ou des peuples ont de tout temps été le lot presque quotidien de l'humanité; avec beaucoup d'énergie et de bonne volonté, on peut sortir de cette "spirale descendant vers l'enfer" dont parle l'agronome français René Dumont.<sup>2</sup>

A cette Afrique qui se délite, il demeure justement une ressource précieuse et d'une importance capitale: la volonté de survivre et de lutter.

---

<sup>1</sup> Voir par exemple à ce sujet: Claire Brisset, "Les Nations Unies au chevet de l'Afrique", *Le Monde Diplomatique*, Paris, octobre 1986; C. Brisset, "Un continent qui se meurt", *Le Monde Diplomatique*, Paris, octobre 1985; The United Nations, *New Compact for Cooperation: Tackling with Africa's Economic Crisis*, New York, 1991; The World Bank, *Sub-Saharan Africa: From Crisis to Sustainable Growth*, Washington, D.C. 1989.

<sup>2</sup> René Dumont, *Pour l'Afrique, j'accuse*, Paris, Plon, collection "Press Pocket", 1989, p.11.

)))))))))))))

## II. De l'importance de la pensée comme guide de l'action

Mais il ne suffit pas de vouloir pour pouvoir. A la volonté de vaincre, il faut adjoindre la réflexion sur le faire et le comment s'y prendre. Nous sommes persuadé de l'importance de la pensée comme guide éclairé de l'action.<sup>3</sup>

Le mal africain se présente sous la forme d'une réalité à facettes multiples et très souvent s'interpénétrant. Par conséquent, toute réflexion visant à en faire connaissance devrait tenir compte de cette caractéristique, source de cette "extraordinaire difficulté à comprendre la société africaine" et à expliquer ses tragédies dont parle Achille Mbembe.<sup>4</sup> Une telle réflexion, pour les besoins d'efficacité, ne peut être que "sectorielle", c'est-à-dire menée "par pans". On "détache" une facette du complexe, en prenant soin de ne pas rompre les interactions multiples qui la lie à l'ensemble, et on l'examine le mieux que l'on peut avant de préconiser quelque remède que l'on estime à même de porter efficacement secours.

## III. De la guerre, source de toutes les misères

Parmi les réalités qui ont causé le plus de tort au continent africain depuis trente ans, il y a les accidents, souvent imparables, de la nature, mais il y a aussi les erreurs, tout à fait évitables, purement humaines: dictatures politiques, mal-gouvernement des Etats, règne de la loi des plus puissants sur la scène mondiale... Aucun de ces facteurs n'a cependant, à notre humble avis, porté autant de responsabilité dans le drame africain que la guerre.

Au regard de la grande détresse qui sévit au sein des multiples sites de lutte armée constellant l'Afrique, l'on ne peut, en toute franchise, éviter pendant longtemps de se poser la question de savoir si les Africains ne se seraient pas libérés du colonialisme uniquement dans le but d'être libres de mieux se détruire. L'interrogation semble absurde. Mais la réalité qui l'inspire ne l'est pas moins.

---

<sup>3</sup> Sur ce sujet, voir Maurice Kamto, *L'urgence de la pensée: réflexion sur une pré-condition du développement en Afrique*, Yaoundé, éditions Mandara, 1993.

<sup>4</sup> Entretien avec l'auteur. Achille Mbembe est Professeur d'Histoire à l'Université de Pennsylvanie. Il est, entre autres, l'auteur de *Afriques indociles*, Paris, Karthala, 1988.

))))))))))

IV. Intérêt du sujet

L'Afrique est aujourd'hui, non seulement la région la plus pauvre de la planète, mais aussi la seule à s'appauvrir. La course effrénée de ce continent vers la ruine se confirme de plus en plus comme l'un des plus graves défis posés à la communauté africaine et internationale en ces temps de hautes incertitudes quant à l'avenir même de notre planète et à sa capacité de se gérer et de pouvoir surmonter les crises multiples qui l'accablent. A cet égard, il nous apparaît à la fois nécessaire et urgent d'engager sans délai une réflexion profonde sur les voies et moyens de ramener, au moindre coût, la paix sur ce continent. C'est une nécessité politique et géostratégique, dictée par le caractère de plus en plus transnational des menaces contre la paix et la sécurité du système international. C'est aussi un impératif éthique que nous impose le devoir moral de sauver tout un peuple d'une tragédie évitable.

L'Afrique se trouve en extrême urgence de paix, ce fertilisant fondamental sans lequel ne peuvent germer et fleurir sur aucune terre ni développement, ni démocratie, ni droits de l'homme, ni environnement écologiquement sain, ni formation et cristallisation d'une personnalité solide digne de respect et de considération. Ceci est loin d'être une simple (et subjective) opinion personnelle, c'est un constat objectif que commande le simple bon sens et que confirme cette déclaration du Secrétaire général de l'ONU au Haut Comité d'Experts africains chargés de le conseiller en matière de développement économique et social en

---

<sup>5</sup> Les statistiques et analyses des institutions telles que la Banque Mondiale, la FAO ou le PNUD montrent que l'Afrique des années 1990 est plus pauvre que celle des années 1960 et que ses habitants sont les seuls au monde à connaître à l'heure actuelle une régression dramatique et cumulative du niveau de vie. Sur ce sujet, on peut, entres autres, consulter: The World Bank, 1) *World Development Report 1990: Poverty*, New York, Oxford University Press, 1990; 2) *Rapport sur le développement dans le monde 1993: investir dans la santé*, Washington, D.C., 1993; 3) *Social Indicators of Development 1993*, Baltimore & London, Johns Hopkins University Press, 1993; 4) *Trends in Developing Economies*, 1993, Washington, D.C., 1993. Et aussi: FAO, *The State of Food and Agriculture 1992*, Rome, 1992.

<sup>6</sup> Dégradation écologique, surarmement, explosion démographique chez les plus pauvres, faillite de l'idée de "Nouvel Ordre Economique International", résurgence des nationalismes, crise des valeurs de la société dite de "consommation" etc.

<sup>7</sup> Dans le même ordre d'idées, le Pape Paul VI, il y a un quart de siècle, affirmait déjà: "Le développement est le nouveau nom de la paix", in Lettre encyclique *Populorum progressio*, Rome (Vatican), 1967.

))

Afrique: "les conflits politiques détruisent les bases du développement... la paix, la stabilité et la sécurité sont les pré-conditions pour le développement".<sup>8</sup>

## V. Quelle paix pour l'Afrique?

La paix dont il est question dans ce contexte précis est loin d'être synonyme d'un simple silence des armes. Elle ne se réduit pas à une "suspension plus ou moins durable des modalités violentes de la rivalité entre unités politiques".<sup>9</sup> En même temps qu'elle est absence de guerre, elle est communion des efforts pour une *collective* entreprise de construction d'une sécurité régionale durable, pour l'unité et le progrès social. C'est une paix dynamique et "constructive" qui est à la fois rêve et ambition. Elan et volonté de succès.

Pour que ressuscite l'Afrique et que lui reviennent sa dignité et son honneur perdus, il faut beaucoup d'ambition, beaucoup de volonté et beaucoup de ténacité de la part des Africains, mais il faut aussi, comme adjuvant (et uniquement comme adjuvant) beaucoup de bonne foi et une assistance non mesurée de la part de la communauté internationale en général et du système des Nations Unies en particulier.

## VI. Logique guidant le travail

Le présent travail sera mené suivant cette double logique de construction d'une paix durable en Afrique par les Africains, pour la sécurité de l'Afrique et du monde et avec une substantielle assistance de la communauté internationale. Ce faisant, il constitue une tentative de réaction aux recommandations du Secrétaire général de l'ONU qui, dans son *Agenda pour la paix*, préconise, conformément aux dispositions du chapitre VIII de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, la constitution des "accords et organismes régionaux" de sécurité en tant qu'instances "complémentaires" de l'action universelle des Nations Unies.<sup>10</sup> En même temps, le présent travail s'intègre pleinement dans la mouvance de la Déclaration par

---

<sup>8</sup> Boutros Boutros-Ghali, "Long-Term Development in Africa is Unachievable amidst Instability and Conflict", Adress to the Panel of High-Level Personalities on African Development, New York, United Nations document No SG/SM/5170, DEV/2013, 2 December 1993, p.2.

<sup>9</sup> Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris: Calmann-Lévy, 8ème éd., 1984, p.158.

<sup>10</sup> Boutros Boutros-Ghali, *Agenda pour la Paix*, New York: Nations Unies, 1992, p.40.





))

indifférent d'une communauté internationale qui ne trouve plus aucun intérêt à porter assistance à une terre devenue "inutile";<sup>17</sup>

3. l'ingérence *ouverte* - et presque institutionnalisée - des grandes puissances et de certaines institutions internationales dans les affaires intérieures des Etats africains. Actions officiellement menées au nom des "droits de l'homme" et de la nouvelle conception de l'interdépendance des nations et de la perception post-guerre froide du caractère transnational des menaces contre la paix et la sécurité de la planète;<sup>18</sup>
4. la dérive progressive de l'Afrique vers la marge de la communauté internationale<sup>19</sup> et, concomitamment, la prise de conscience par les Africains du fait: a) qu'aucun peuple n'a jamais tenu son salut grâce, exclusivement, à une aide extérieure, et b) que chaque peuple tire dans

---

<sup>17</sup> La grande colère du Secrétaire Général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, le 24 juillet 1992, contre un Conseil de Sécurité particulièrement déterminé à ne s'occuper que de la "guerre des riches" en Yougoslavie, tout en ignorant totalement l'autre grande tragédie constitué par la "guerre des pauvres" en Somalie, exprime parfaitement la réalité de ce désintérêt manifeste de la communauté internationale à l'égard d'un continent où il n'y aurait plus rien à gagner.

Au-delà de cette indéniable vérité, il est cependant honnête de reconnaître que l'Organisation des Nations Unies, dans sa nouvelle dimension après-guerre froide en matière de maintien et de construction de la paix, rend, par ses interventions, cet abandon moins tragique.

<sup>18</sup> Jacques Attali attribue la paternité du "droit d'ingérence" dans sa version actuelle au Président français, François Mitterrand, qui déclarait déjà en 1981: "Il existe dans notre droit pénal un délit grave, celui de non assistance à personne en danger... En droit international, la non-assistance aux peuples en danger n'est pas encore un délit. Mais c'est une faute morale et politique qui a déjà coûté trop de morts et trop de douleurs à trop de peuples abandonnés... pour que nous acceptions à notre tour de la commettre" (in *Verbatim*, tome I, Paris Fayard, 1993, p.119). Bien que l'Afrique, et les "petits pays" en général soient encore très méfiants à l'égard d'un tel droit, la grave crise que vit le continent conduit de plus en plus certaines voix africaines, des plus autorisées, à réclamer la relativisation du principe de non-ingérence pour des raisons d'ordre humanitaire. Ainsi du Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) qui déclarait le 4 mars 1993 à Washington: "Il est inacceptable d'invoquer le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats-Membres (de l'OUA), en particulier dans une situation... où la violation des droits de l'homme est généralisée" (cité in *Afrique-Etats Unis*, Yaoundé, publication de l'Ambassade des Etats Unis, No 6/93 du 7/5/93, p.6.)

<sup>19</sup> Daniel Volman, "Africa and the New World Order", *The Journal of the Modern African Studies*, No 31, 1 (1993), Cambridge University Press, pp.1-30; Michael Chege, "Remembering Africa", *Foreign Affairs*, New York, 71, 1, Feb. 1992, pp.146-163; Stephen Wright, "Africa in the Post-Cold War World", *TransAfrica Forum*, New Brunswick, Summer 1992, pp.25-37. Marguerite Michaels, "Retreat from Africa", *Foreign Affairs*, Vol. 72, No 1.

))

l'intime profondeur de son être propre les ressources lui permettant non seulement d'être, mais également de se faire fier et respectable.<sup>20</sup>

La fin de la guerre froide se présente ainsi pour l'Afrique comme un réveil brutal d'une longue hibernation où elle prend enfin conscience, non seulement de sa grande naïveté d'hier, mais également de son extrême fragilité d'aujourd'hui et de l'extrême urgence qu'il y a à bâtir un demain meilleur, c'est-à-dire gai et prospère où la paix, la sécurité, le développement et l'unité ne seront plus un simple rêve de faiseurs d'utopies, mais une réalité de chaque jour.

C'est une situation inédite. Pour la première fois depuis des siècles, le continent se retrouve abandonné certes, mais aussi seul face à la responsabilité de son destin, au carrefour d'une croisée de chemins où tout est encore possible: la régénération tout comme l'extinction.

## B. De la sécurité régionale et de la sécurité collective dans l'Afrique actuelle

Par "sécurité régionale", nous entendons *la sécurité de l'Afrique, dans son ensemble, en tant que sous-système du système international*. Compte-tenu de la nature des problèmes d'instabilité et de guerre sur ce continent, nous la concevons comme un objectif dont la réalisation efficiente nécessite la mise sur pied d'un mécanisme de "sécurité collective" à dimension régional. A cet égard, il nous apparaît indispensable de préciser au préalable ce que voudrait dire le concept de "sécurité collective" dans un tel contexte, c'est-à-dire de circonscrire clairement - afin d'éviter toute confusion malheureuse - le sens et le contenu qu'on lui donne. Mais avant cela, il est nécessaire de s'arrêter un instant sur la notion de "sécurité nationale" qui a toujours représenté une composante essentielle - voire déterminante - de tout mécanisme de sécurité collective entre les Etats, en tant qu'acteurs souverains de la vie internationale.

### 1. Sur la notion de "sécurité nationale"

L'histoire des sociétés politiquement organisées nous enseigne que la notion de "sécurité de l'Etat" - que nous appellerons ici, par commodité et par tradition,

---

<sup>20</sup> De plus en plus, constate Kéba Mbaye, le continent comprend que "L'Afrique doit attendre tout de l'Afrique d'abord", in *Les Droits de l'Homme en Afrique*, Paris, Pedone, 1992, p.3.

))

"sécurité nationale" - a toujours été associée, dans la psychologie des acteurs politiques, au concept de défense et à la réalité des forces armées. La logique d'*ordre anarchique* qui gouverne les rapports entre Etats souverains constitue sûrement la justification de cette regrettable tradition.<sup>21</sup>

Dans un tel univers, le but fondamental de toute politique de défense nationale, en tant que stratégie de préservation de l'être de l'Etat, revient: 1) à sauvegarder l'intégrité territoriale de ce dernier et 2) garantir sa souveraineté.<sup>22</sup> Deux objectifs perçus comme ne pouvant être atteints, dans la logique actuelle des relations internationales, que par le biais d'une force armée propre à contrer, par la dissuasion ou la répression toute entreprise susceptible d'y porter atteinte.

L'Afrique, pendant trois décennies, a fait sienne cette logique du lien *naturel* entre sécurité nationale et forces armées. De rares et précieuses ressources ont ainsi été englouties dans l'équipement d'oisifs appareils militaires dans l'illusion de bâtir et de consolider la sécurité et de protéger la souveraineté. Aujourd'hui, le constat est amer. L'Afrique, au bout de plus de trois décennies d'entretien de coûteuses "forces armées nationales", se retrouve sans sécurité et, pratiquement, sans souveraineté, avec en plus le fardeau du sous-développement.

Face à un tel échec, l'exigence de redéfinition du contenu même de ce que nous entendons par "sécurité nationale" devient une priorité incontournable. Il s'agit d'opérer un ajustement à la fois psychologique et stratégique dans la perception de l'Etat, des dangers qui, réellement, le menacent et de la façon la meilleure d'y remédier. Un tel ajustement, si objectif, conduit nécessairement à se rendre compte du caractère négligeable de la composante militaire dans les besoins de sécurité de l'Etat et du citoyen africains actuels. *Les principales menaces contre l'Etat africain post-guerre froide sont essentiellement d'ordre non-militaire.* Elles sont constituées de tous les facteurs naturels et socio-politiques inhibiteurs du développement économique et social et causes de la misère grandissante et cumulative des masses.<sup>23</sup> Sans un tel "élargissement de la notion de sécurité"<sup>24</sup> il

<sup>21</sup> Sur le caractère anarchique de la société internationale et de ses conséquences en matière de paix et de sécurité, voir, entre autres: Hedley Bull, *The Anarchical Society*, London: MacMillan, 1977; Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, op. cit., ou encore, Hans J. Morgenthau, *Politics among Nations*, New York: Alfred Knopf, 1978.

<sup>22</sup> C'est une typologie que nous empruntons Sverre Lodgaard, in "In Defence of International Peace and Security: New Missions for the United Nations", Symposium on "New Tasks for the United Nations", Free University of Berlin, Vienna, 3-4 October 1993.

<sup>23</sup> Sur cette nouvelle dimension de la notion de sécurité dans les pays pauvres en général, et l'Afrique en particulier, voir: Dietrich Fischer, *Non Military Aspects of Security*, United Nations Institute for Disarmament Research (UNIDIR) & Darmouth, 1993); Jasjit Singh and Thomas

))

nous semble vain d'espérer trouver une solution viable à la crise de paix et de sécurité que vit actuellement le continent.

## **2. Sur le concept de "sécurité collective"**

Le problème de la paix et de la sécurité entre les Etats a toujours été une préoccupation fondamentale à la fois des penseurs et des acteurs politiques.<sup>25</sup>

Au fil des époques, le concept de sécurité collective a fluctué dans sa dimension et sa signification de telle sorte qu'aujourd'hui, Leon Gordenker et Thomas G. Weiss peuvent à juste titre affirmer que le terme "sécurité collective" souffre énormément de "mauvaise interprétation" et d'"imprécision".<sup>26</sup> Abondant dans le même sens, Mohammed Ayoob parle de la "confusion" à laquelle est sujette l'utilisation de cette expression par les hommes politiques ou les intellectuels.<sup>27</sup> Inis Claude Jr. constate que le concept a tout simplement perdu à la fois sa "clarté et sa "spécificité"<sup>28</sup> tandis que Serge Sur n'hésite pas à parler de la "dérive" et de la "perversion de la sécurité collective" dans l'ère de la guerre froide<sup>29</sup>

Dans notre analyse, nous nous situons à l'antipode de l'acception devenue classique de ce concept qui voudrait que "la sécurité collective peut être décrite comme reposant sur la proposition suivant laquelle la guerre peut être prévenue par

Bernauer, *Security of Third World Countries*, United Nations Institute for Disarmament Research (UNIDIR) et Dartmouth, 1993.

<sup>24</sup> L'expression est de M'Hamed Taïbi in *Africa, Disarmament and Security* (Conférence des Instituts de recherche en Afrique, organisée par l'Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement du 20 au 24 mars 1990 à Alger), Genève, UNIDIR, 1991, p.25.

<sup>25</sup> Il est instructif de constater qu'il y a plus de 3000 ans, les problèmes relatifs à la cohabitation des Etats et à leur souci de sécurité collectivement partagée étaient déjà les mêmes qu'aujourd'hui: dans l'un des plus anciens Traités de paix actuellement connu, celui signé en 1280 avant l'ère chrétienne entre Hattushilish III, roi des Hittites et Ramses II, Pharaon d'Egypte, on peut lire que les deux parties s'engagent, entre autres, 1) à ne jamais se faire la guerre, 2) à respecter chacun l'intégrité territoriale de l'autre, 3) à se porter mutuellement assistance en cas d'agression...; cité par Frederick L. Schuman, in *International Politics: Anarchy and Order in the World Society*, New York, McGraw-Hill, 7th ed., 1969, pp.35-36.

<sup>26</sup> Th. G. Weiss (ed.), *Collective Security in a Changing World*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, Inc., 1993, p.3.

<sup>27</sup> M. Ayoob, "Squaring the Circle: Security in a System of States", in Th. G. Weiss, *op. cit.*, pp.45-62, citation p.50.

<sup>28</sup> Inis L. Claude, Jr., *Swords into Plowshares: The Problems and Progress of International Organization*, New York, Random House, 1971, 4th ed., p.247.

<sup>29</sup> Serge Sur, "La sécurité internationale et l'évolution de la sécurité collective", in *Le Trimestre du monde*, No 20, 4 trimestre 1992, pp.121-134, citation p.129.

))

l'effet de dissuasion" résultant de la perspective de la défaite certaine que connaîtrait tout Etat initiateur d'hostilités, et qu'à cet effet, elle "est *fondamentalement similaire au système d'équilibre des puissances comprenant les alliances défensives*".<sup>30</sup> C'est là, pensons-nous, une définition pernicieuse qui n'a rien à voir avec l'idéal de sécurité collective du fait qu'un mécanisme d'équilibre des puissances est essentiellement un univers pervers et instable qui "légitime" une configuration des forces qui est loin de donner satisfaction à tous les acteurs du système et où règnent beaucoup plus la suspicion et la méfiance que la bonne foi et la confiance.<sup>31</sup> Le Professeur Serge Sur trouve même à cet égard que le système d' "équilibre (des puissances) tend souvent à être en contradiction avec les valeurs dont se réclame... la société internationale".<sup>32</sup>

Nous nous démarquons totalement de cette approche erronée de la sécurité collective qui insinue que les Etats décident de se mettre collectivement en système de sécurité uniquement 1) pour ne pas se faire la guerre (en se dissuadant mutuellement), et 2) pour éviter qu'un ennemi extérieur au système la leur fasse (par la dissuasion collective de tout acte d'agression externe). C'est une vieille conception qui ne peut procurer, tout au plus, qu'une illusion plus ou moins éphémère de paix et de sécurité, ainsi que l'attestent les exemples des grandes Alliances européennes au dix-neuvième siècle, ou encore les cas de l'OTAN et du Pacte de Varsovie au vingtième, dont l'une des principales raisons d'être aura été de provoquer et d'accélérer un dangereux processus de "polarisation politique et militaire" au sein du système international et, paradoxalement, d'augmenter le climat d'insécurité<sup>33</sup> et de conduire finalement à la guerre.<sup>34</sup>

---

<sup>30</sup> Inis L. Claude Jr., *op. cit.*, p.250 (souligné par nous).

<sup>31</sup> Sur la question du rapport entre la légitimité d'un "ordre international d'équilibre des puissances" et le "sentiment de justice" que les acteurs du système ont vis-à-vis d'un tel ordre, voir Henry A. Kissinger, *A World Restored*, Cambridge: The Riverside Press, 1957, pp.1-6.

Sur les limites d'ordre conceptuel de la théorie de l'équilibre des puissances comme composante de la théorie de sécurité collective, voir l'analyse du Professeur Ernst B. Haas, "Obscurities Enshrined: The Balance of Power as an Analytical Concept" in Paul R. Viotti and Mark V. Kaupi, *International Relations Theory*, New York, MacMillan, 1987, pp.105-114). Aussi Hoffman, Bull (Weiss 48).

<sup>32</sup> Serge Sur, "La sécurité internationale et l'évolution de la sécurité collective", in *Le Trimestre du monde*, No 20, 4 trimestre 1992, Paris, pp.121-134, citation p.127.

<sup>33</sup> Th. Weiss, *op. cit.*, p.49.

<sup>34</sup> Tous les mécanismes de "sécurité collective" constitués sur la base d'une logique d'alliance défensive ont presque toujours conduit à la guerre; l'histoire des guerres et rivalités des monarchies européennes entre la Paix de Westphalie (1648) et 1915, et celle du déclenchement de la Première guerre mondiale, sont sous ce rapport pleines d'enseignements. Sur le sujet, on peut consulter:

Notre approche de la "sécurité collective" est plutôt voisine de ce que le Professeur Hedley Bull appelle "*la formule solidariste*" qui, conformément aux dispositions pertinentes du Pacte de la Société des Nations et de la Charte de l'Organisation des Nations Unies,<sup>35</sup> amène à déduire que "le principe de la sécurité collective implique que l'ordre international devrait reposer, *non sur l'équilibre des puissances*, mais sur la prépondérance de la puissance exercée par l'ensemble des Etats agissant comme agents de la société internationale chargée, collectivement, de dissuader tous les défis au système ou de les contrer au cas où ils se produiraient".<sup>36</sup>

La "sécurité collective" est ainsi ramenée à sa dimension première de *sécurité pour tous par l'ensemble ou la collectivité unifiée* au sein d'un même système.<sup>37</sup> Elle est à distinguer de l'"alliance de défense" qui suppose l'identification préalable d'un "ennemi présomptif"<sup>38</sup> et la constitution, *en conséquence*, d'un collectif d'Etats dans le but de dissuader toute velléité d'attaque ou de se défendre honorablement d'une

Geoffrey Blainey, *The Causes of War*, Melbourne: Sunbooks, 1977; Fernand L'Huillier, *De la Sainte Alliance au Pacte Atlantique* (2 tomes), Neuchâtel, ed. de la Baconnière, 1955.

On pourrait très-bien par conséquent avancer - avec beaucoup de précaution - l'hypothèse suivant laquelle le fait que la manichéenne rivalité idéologique est/ouest n'ait pas conduit à une guerre généralisée peut être considéré comme un "accident" survenu des suites de l'implosion du Pacte de Varsovie.

<sup>35</sup> Il s'agit des articles 10 et 11 du *Pacte de la Société des Nations* et du chapitre VII de la *Charte des Nations Unies*.

<sup>36</sup> Hedley Bull, *The Anarchical Society: A Study of Order in World Politics*, London, MacMillan, 1977, p.239.

<sup>37</sup> Par "dimension première" du concept de sécurité collective, nous entendons celle donnée à cette expression par les pères de la Société des Nations qui créèrent cette nouvelle organisation comme "un nouveau système destiné à remplacer le monde des alliances et de l'équilibre des puissances" d'avant 1919; Mark W. Zacher *International Conflicts and Collective Security*, 1946-77, New York, Praeger, 1979, p.3. Voir aussi George Scott, *The Rise and Fall of the League of Nations*, London, Hutchinson and Co, 1973; F. P. Walters, *A History of the League of Nation*, London, Oxford University Press, 1969; William E. Rappard, *Vues rétrospectives sur la Société des Nations*, Paris, Sirey, 1947.

<sup>38</sup> L'expression est de L. Gordenker et Th. Weiss qui, constatant la confusion très souvent faite au niveau conceptuel entre la logique de sécurité collective des instances telles que la Société des Nations ou l'Organisation des Nations Unies d'une part, et celle des alliances de défense comme l'OTAN ou le Pacte de Varsovie d'autre part, notent: "It seems obvious... that not every joint effort of governments to maintain peace, to avoid conflict, or to build an alliance against a presumptive enemy could be called collective security", *op. cit.*, p.4.



)))))))))))))

au sein d'une sorte de "juste milieu entre le réalisme politique et l'idéalisme politique".<sup>43</sup>

### **i) Sécurité collective et diplomatie préventive**

Il est par ailleurs important de relever le lien étroit qui existe - et qui sera maintenu et même renforcé dans ce travail - entre l'ambition de "sécurité collective" et la diplomatie de la prévention des conflits - ou "diplomatie préventive" - que le Secrétaire général de l'ONU présente comme ayant "pour objet d'éviter que des différends ne surgissent entre les parties, d'éviter qu'un différend existant ne se transforme en conflit ouvert et, si un conflit éclate, de faire en sorte qu'il s'étende le moins possible".<sup>44</sup>

Un système de sécurité collective complet et efficace implique, non seulement un ou plusieurs mécanismes collectifs de résolution pacifique des conflits et de gestion des crises, mais aussi, et surtout, un appareil de prévention de ces derniers. Ainsi que le déclare Sir Brian Urquhart, "*la création d'un régime fiable de paix et de sécurité internationale... nécessite à la fois l'instauration de conditions propices au maintien de la paix et la capacité d'anticiper et d'empêcher les ruptures de paix*".<sup>45</sup> Il pourrait même être raisonnablement avancé que c'est au stade de cette mission de prévention que se situe la principale raison d'être de tout système international - qu'il soit régional ou global - authentiquement de sécurité collective. C'est pour cela que, tout en prenant soin de ne pas totalement réduire le concept de "sécurité collective" à celui de "diplomatie préventive" qui, après tout, n'en demeure qu'une partie consubstantielle, nous allons souvent donner l'impression d'utiliser de façon interchangeable ces deux concepts ou d'en faire réellement parfois des synonymes. Ceci n'a rien d'une regrettable confusion épistémologique. C'est une conséquence de la logique même de cette étude qui voudrait que, dans une Afrique terrassée par

---

<sup>43</sup> C'est une formulation que nous empruntons à R. Väyrynen, "Towards a Strategy of Common Security", in SIPRI, *Policies for Common Security*, op. cit., p.2.; à propos de "réalisme" et d'"idéalisme" en Relations internationales, on pourrait utilement consulter Edward H. Carr, *The Twenty Years Crisis*, New York, Harper & Row, 1964.

<sup>44</sup> Boutros Boutros-Ghali, *Agenda pour la paix*, op. cit., p.12.

<sup>45</sup> Cité par Michel Doo Kingué, *Le rôle de l'ONU dans le nouvel ordre mondial*, New York, UNITAR, 1991, p.9.



))))))))))

C'est une "contradiction" apparente qui, pour deux raisons, nous semble facilement surmontable dans le cadre d'un mécanisme de sécurité collective:

- a) en décidant librement de se constituer en système de sécurité collective, les Etats concernés concrétisent par cette décision un idéal dont ils ont *a priori* estimé les "profits" en matière de paix et de sécurité supérieurs aux "gains" de la situation préalable d'indépendance non organisée;
- b) cette décision prise en toute souveraineté engage moralement ou juridiquement tous ceux qui, librement, ont choisi d'y adhérer. A partir du moment où cet engagement moral ou juridique est pris, le système de sécurité collective devient une sorte de "pacte", c'est-à-dire une "foi jurée" ou un "serment" que tous, sans exception, sont appelés à respecter et que nul, quel qu'il soit, ne devrait impunément briser.<sup>50</sup>

Dans ces conditions, où tous, *de façon libre et souveraine*, consentent à faire de la fidélité aux engagements pris une règle sacrée de comportement,<sup>51</sup> l'imposition de la paix, comme principe, devient, non pas une menace ou une tentative de mise entre parenthèses de la souveraineté des Etats engagés dans le processus, mais un mécanisme supplémentaire de renforcement de la protection de cette souveraineté. Elle est moins une contrainte imposée de l'extérieur qu'une limite que les acteurs du système se posent *librement et en toute souveraineté*. C'est une assurance contre la trahison de la bonne foi collective dont chacun est garant et en même temps une manifestation de la ferme détermination des membres du système à mettre la guerre hors la loi.

Vu sous cet angle, nous pouvons avancer l'hypothèse suivant laquelle, *le meilleur mécanisme d'imposition de la paix au sein d'un système de sécurité collective, c'est celui qui ne sera jamais appelé à fonctionner*, car suffisamment dissuasif pour tous, et par conséquent unanimement respecté. C'est un facteur supplémentaire de fiabilité et d'efficacité du système.

## VIII. Sur l'Afrique

Que recouvrira l'"Afrique" dans les développements qui vont suivre?

---

<sup>50</sup> Voir J. Combacau et S. Sur, *op. cit.*, "l'engagement international des Etats", pp.50 et ss.

<sup>51</sup> Nguyen et al., *op. cit.*, "Mise en oeuvre du principe de bonne foi", pp.212 et s.; J. Combacau et S. Sur, *op. cit.*, pp.148 et ss.

))

Une certaine perception de la géopolitique de notre planète veut que l'on assimile l'Afrique à l'"Afrique noire" - synonyme d'"Afrique au sud du Sahara" - et que l'on rattache le Maghreb et l'Égypte au Proche-Orient. Pour des raisons évidentes de configuration géographique et d'héritage historique et par respect de l'image que les acteurs politiques africains ont toujours eu de la réalité physique de leur continent, nous considérons l'Afrique comme l'ensemble de cet "immense point d'interrogation accroché au pied de l'Europe" auquel sont adjoindes les îles environnantes (Madagascar, Cap vert, Maurice...).

L'Afrique ainsi circonscrite est celle de l'Organisation de l'Unité Africaine (cinquante un États), augmentée du Maroc (qui s'en est provisoirement retiré suite à l'admission de la "République Arabe Sahraouie Démocratique" au sein cette organisation en 1984), de la République d'Afrique du sud qui s'achemine vers sa normalisation politique, et du Sahara occidental qui fait actuellement l'objet d'un litige avec le Royaume du Maroc et dont le sort (indépendance ou rattachement au Maroc) sera probablement bientôt connu lors du référendum qui y sera organisé par les Nations Unies.<sup>52</sup>

C'est une Afrique qui est limitée: au nord et au nord-est par la Méditerranée et la Mer Rouge, à l'ouest par l'océan Atlantique, à l'est par l'océan Indien, et au sud par la confluence des océans Atlantique et Indien.

## IX. Plan

Notre analyse s'articulera autour de deux tableaux:

1. un *tableau descriptif* qui, pour une meilleure compréhension du problème, fera le bilan de trente années de discours sur la sécurité en Afrique (chapitre 1), avant de situer le continent dans le nouvel ordre mondial en gestation et par rapport à ses problèmes de paix et de sécurité (chapitre 2);
2. un *tableau normatif* qui examinera ce que pourrait être le contexte de viabilité d'un mécanisme de diplomatie préventive efficace en Afrique (chapitre 3), avant de s'essayer à la formulation d'une ébauche de ce que

---

<sup>52</sup> Sur la question du Sahara occidental, on peut consulter "The Western Sahara Question", in John B. Allcock et al, *Border and Territorial Disputes*, Longman, 1992, pp.294-308; Sur l'organisation du référendum d'autodétermination, voir: United Nations, *Report of the Secretary-General on the Situation Concerning Western Sahara*, doc. No A/26185, 28 July 1993; United Nations, *The Situation Concerning Western Sahara*, Report by the Secretary-General, doc. No S/26797, 24 November 1993.

))

pourrait contenir un agenda pour la diplomatie préventive sur le continent et des rapports qu'un tel plan d'action entretiendrait avec le principe d'imposition de la paix, en tant qu'instrument de renforcement de la fiabilité du système régional de sécurité collective (chapitre 4).